

Répertoire des activités - Inspection académique Isère – 2012/2013

Le répertoire est mis à jour annuellement.

Activités interdites (Circulaire n°99-136 du 21/09/1999)
Tir avec armes à feu
Sports aériens
Les sports mécaniques (cette interdiction ne vise pas les activités liées à l'éducation à la sécurité routière, en particulier au moyen de mini-motos)
La musculation avec emploi de charges
L'haltérophilie
La spéléologie (classe III et IV)
La descente de canyon
Le rafting
La nage en eau vive

Activités non retenues dans le département
Grimpe encadrée dans les arbres
Ski joëring
Via ferrata
Via cordata
Activité avec coups portés (frappe) ex : la boxe anglaise
Cardio training
Alpinisme
Ski nautique (tracté par câble)
Plongée avec bouteille

Activités n'entrant pas dans le champ de l'enseignement de l'EPS
Parcours acrobatique en hauteur
Luge
Snowtubing
Cani-rando
Baignade
Attelage équestre

Activités qui peuvent être enseignées seul dans le cadre de sorties régulières.

Dans le cadre de sorties occasionnelles ou avec nuitées ces activités ne peuvent être enseignées seul.

- Les cases grises indiquent sur quels cycles les activités sont préconisées dans le département.
- Les cases blanches indiquent sur quels cycles les activités ne sont pas préconisées dans le département.
- Intervenant Extérieur (IE) la présence est acceptée : s'il existe une convention, si cette personne est agréée et autorisée par le directeur.

Activités répondant aux programmes			
activités	maternelle	Cycle 2	Cycle 3
Athlétiques	I.E non accepté	I.E accepté	I.E accepté
Gymniques	I.E non accepté	I.E accepté	I.E accepté
Jeux collectifs et jeux traditionnels	I.E non accepté	I.E accepté	I.E accepté
Jeux de lutte	I.E non accepté	I.E accepté	I.E accepté
Grimpe (sans matériel spécifique, prises situées à moins de 3 mètres)	I.E non accepté	I.E accepté	I.E accepté
Roller	I.E non accepté	I.E accepté	I.E accepté
Vélo (dans la cour)	I.E non accepté	I.E accepté	I.E accepté
Jeux de raquettes	I.E non accepté	I.E accepté	I.E accepté
orientation	I.E non accepté	I.E accepté	I.E accepté
Sortie pédestre	I.E accepté	I.E accepté	I.E accepté
Cirque	I.E accepté	I.E accepté	I.E accepté
Danse	I.E accepté	I.E accepté	I.E accepté
Patin à glace	I.E accepté	I.E accepté	I.E accepté
Sarbacane (utilisation dans le cadre d'un handicap)		I.E accepté	I.E accepté
Jeux : Tchoukball, king ball		I.E accepté	I.E accepté
Tennis		I.E accepté	I.E accepté
Boule		I.E accepté	I.E accepté
Jeux sportifs collectives (Handball, rugby, football, volley-ball, basket-ball...)			I.E accepté
Tennis de table			I.E accepté
Badminton			I.E accepté
Escrime			I.E accepté utilisation du matériel « première touche »
Golf			I.E accepté
Raquettes à neige	Voir réglementation site EPS 1 – 38		

Activités ne pouvant pas être enseignées seul (encadrement renforcé).

- Les cases grises indiquent sur quels cycles les activités sont préconisées dans le département.
- Les cases blanches indiquent sur quels cycles les activités ne sont pas préconisées dans le département.

Activités répondant aux programmes			
activités	maternelle	Cycle 2	Cycle 3
Natation			
Ski	Suivant contexte local		
Cyclisme sur route			
Sports équestres			
Randonnée pédestre			
Spéléologie (classe I et II uniquement)			
VTT			
Escalade			
Chien de traîneau			
Tir à l'arc			
Biathlon			Voir conditions site EPS 1 - 38
Canoë Kayak			
Aviron			
voile			
Hockey sur glace			
Escrime			utilisation du matériel « classique »
Sports de combat			
Char à voile			

Circulaire n°99-136 du 21/09/1999

Taux minimum d'encadrement renforcé

Ecole maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	Ecole élémentaire
Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.